
Lettre du représentant Monestier, en mission à Mont-Marsan,
concernant une manufacture de tabac à Tonneins et l'envoi de dons
patriotiques, lors de la séance du 20 floréal an II (9 mai 1794)

Benoît Jean-Baptiste Monestier

Citer ce document / Cite this document :

Monestier Benoît Jean-Baptiste. Lettre du représentant Monestier, en mission à Mont-Marsan, concernant une manufacture de tabac à Tonneins et l'envoi de dons patriotiques, lors de la séance du 20 floréal an II (9 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 176-177;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26419_t1_0176_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

concitoyens un certain degré de confiance. Voici ce qui a achevé de faire oublier qu'ils furent prêtres. La Société populaire de Cahors voyant que quelques pieux imbéciles s'obstinaient à fénéanter dans les jours appelés ci-devant fêtes et dimanches, invita dans une de ses séances tous les prêtres du district à se rendre le 8 de ce mois, ci-devant jour de dimanche sur le boulevard de cette commune pour y travailler au grand chemin et donner par là un exemple bien utile et bien précieux.

Je dois à la justice et à la vérité de vous déclarer, Citoyens représentants, que l'invitation a été accueillie avec transport, et que 200 prêtres devenus citoyens ont travaillé hier pendant toute la journée avec une ardeur qui ne peut appartenir qu'au patriotisme; j'ai vu à l'atelier et j'ai embrassé des ecclésiastiques âgés de 80 ans traînant des chariots chargés de terre avec toute la vigueur de la jeunesse, et exciter énergiquement tous les citoyens pour leur faire oublier leur antique et sottise superstition. La victoire a été complète sur le fanatisme; les citoyens, les dévôts et jusqu'à d'anciens marguilliers, tous ont mis la main à l'œuvre, et je vous assure qu'ils ne parleront plus de se reposer que les jours de décades; ils recevront tous avec respect et reconnaissance le décret qui doit venger l'Être suprême de l'impiété d'Hébert et de ses abominables complices.

Voilà le district de Cahors entièrement dégagé des préjugés religieux; plus de prêtres, plus de grimaces et de contorsions monacales; un dieu pour punir les crimes de Capet et de ses partisans; un dieu pour recevoir dans son sein Marat et tous les martyrs de la liberté. Guerre et mort à tous les tyrans, à tous les traîtres de la République, une et indivisible; voilà ce que désirent et ce qu'obtiendront mes concitoyens. S. et F. ».

LAGASQUIE.

5

Le représentant du peuple Monestier écrit du Mont-Marsan, le 12 floréal, qu'il existe à Tonneins une des plus utiles manufactures de tabac; que les citoyens qui l'administrent se sont chargés de l'éducation et de l'entretien de huit jeunes enfants des deux sexes, pris dans la classe du peuple la moins fortunée; il annonce aussi l'envoi par l'administration du district de l'argenterie des ci-devant églises; à cet envoi sont joints un calice et une patène, donnée par le citoyen Dubernard de Morax (1).

[*Mont-de-Marsan, 12 flor. II*] (2).

« Citoyens collègues,

Il existe à Tonneins-la-Montagne une des plus utiles manufactures de tabac qui sont dans la République. Le civisme, le désintéressement et les autres vertus républicaines des citoyens qui l'administrent la rendent plus intéressante encore, et je dois vous rendre compte d'un fait indubitable qui s'est passé sous mes yeux. Le 7

de ce mois, étant dans la Société populaire de cette commune, la municipalité vint l'instruire que le citoyen Menard Desfourmiers et compagnie, propriétaires de la manufacture, se chargeaient de nourrir, élever, instruire et donner un état utile à la patrie à 8 jeunes enfants de deux sexes, pris dans la classe du peuple la plus précieuse et la moins fortunée. A l'instant, le peuple lui-même indiqua les jeunes êtres qui doivent profiter de cet acte de bienfaisance, et leur éducation républicaine va commencer. Je puis vous exprimer les applaudissemens que ce même peuple très nombreux fit entendre dans ce moment délicieux, mais il ne serait pas en mon pouvoir de vous peindre les impressions de sensibilité et le spectacle touchant que chacun se donna. Tout fut terminé par les éloges de reconnaissance et d'admiration qu'ont souvent mérités les citoyens qui en sont l'objet, et je fus chargé d'instruire la Convention nationale de leur vertueuse générosité qui ne peut être mieux appréciée que dans une République. Je vous envoie une expédition certifiée de la soumission faite par ces citoyens, et elle trouvera sûrement auprès de vous la récompense du sentiment qui lui est dû.

L'administration du district d'Agen envoie au creuset national les hochets de l'ancienne superstition, consistant en plus de 1100 marcs d'argenterie provenant de la dépouille des églises; ils partent pour Bordeaux, et de là ils doivent aller rejoindre les trésors de la République à Paris. Le citoyen Dubernard, de la commune de Morax, m'a envoyé un calice et une patène qu'il avait, quoiqu'il ne soit pas prêtre, et j'ai fait ajouter ces objets au même envoi. Il n'est pas plus question aux yeux du peuple dans les départements de Lot-et-Garonne et des Landes, des prêtres assermentés que des prêtres réfractaires; ceux qui étaient fanatiques ou perturbateurs sont dans les maisons de réclusion au moyen des mesures que j'ai prises à leur égard, et les autres dont la présence pouvait être dangereuse dans les communes, sont réunis dans les chefs-lieux de district sous la surveillance des autorités.

Au moyen d'une autre mesure que j'ai prise contre tous les ennemis du peuple, les ci-devant nobles mauvais citoyens, et tous ceux qui sont les ennemis de la révolution, ont été reclus. Il n'y a que les bons citoyens qui jouissent paisiblement de la protection des loix, et la Convention nationale la leur assure. S. et F. ».

MONESTIER.

[*Les fabricants de la manufacture de Tonneins à la Comm.; 21 germ. II*].

« La justice, l'humanité, la vertu sont à l'ordre du jour, la Convention l'a prononcé, la Convention l'a toujours voulu, pourquoi les bons citoyens ont-ils à gémir du retard de l'action de si saintes maximes? Les conspirateurs, les factions contre le bonheur du peuple se sont succédées et ce n'est qu'au courage et au dévouement complet de la représentation nationale que la République aperçoit enfin l'aurore des bienfaits que la nature dans ses décrets immuables avait promis à tous les hommes.

Les trames dévoilées, les malveillants arrêtés font fuir le crime devant les vertus; qu'elles rentrent en foule au sein de l'heureuse France, que

(1) P.-V., XXXVII, 72.

(2) C 301, pl. 1075, p. 5, 6.

mille actions humaines et bienfaitantes prouvent aux puissances liguées contre nous l'ascendant de la liberté sur le crime et la tyrannie, seules bases de la tyrannie qu'elles exercent encore.

Heureux les citoyens qui peuvent les premiers entrer dans la carrière que les loix et la sagesse du gouvernement invitent à parcourir.

C'est sous votre égide que nous y avons fait les premiers pas, c'est à vos lumières que nous venons encore soumettre un plan qui par votre assentiment et l'exécution que vous voudrez bien lui donner remplira sans doute complètement les vues d'utilité publique qui nous l'ont fait concevoir.

Vous savez que depuis longtemps notre société désirait venir au secours d'un certain nombre de vieillards infirmes; ce projet avait été soumis à plusieurs d'entre nous, mais à l'instant de son exécution divers décrets ont rendu sans effet notre bonne volonté, la nation ayant secouru elle-même les individus sur lesquels nos regards s'étaient portés. Mais il est encore des malheureux dans cette commune, et nous croyons: (ici nous demandons acte à l'humanité entière de cette profession de foi que nos cœurs prononcent devant vous), que tant qu'il existera un citoyen dans le besoin, tous ceux qui sont au dessus de l'aisance ne sont que les dépositaires d'une propriété dont la répartition seule leur est confiée.

Nos vues se tournent donc dans ce moment vers les familles nombreuses, indigentes et vertueuses, qui, même au sein des besoins les plus multipliés, bénissent et chérissent la révolution. Ce sont les enfants de ces citoyens estimables et infortunés que nous voulons faire élever et instruire jusqu'au moment où, par nos soins, un état utile à la société les mettra à portée de se passer de nos services.

Nous pouvons porter jusqu'à huit le nombre de ces enfants.

C'est à vous, magistrats du peuple, auxquels les besoins de vos concitoyens n'ont jamais échappé, à nous indiquer les jeunes républicains auxquels désormais nos soins les plus constants seront acquis, et nous nous en rapportons entièrement à vos lumières, à votre probité, à vos vertus, pour le choix prompt et bien discerné que nous réclamons.

Nous allons vous soumettre quelques vues sur le mode d'exécution de notre plan; elles ne seront cependant déterminées que lorsque vous nous aurez dit que vous les croyez propres à remplir le but qui nous anime.

Nous désirerions que les enfants des deux sexes fussent en nombre égal.

Il semble convenable de les choisir dans l'âge de 7 à 9 ans.

Aussitôt qu'ils seront nommés, nous leur ferons fournir un trousseau de douze chemises et autres linges utiles dans la même proportion, et deux vêtements complets.

Les 4 garçons et les 4 filles seront sur le champ et séparément placés dans une maison d'éducation dans le nombre de celles qui inspirent à Tonneins le plus de confiance et d'estime; ils y seront nourris, couchés, blanchis, comme les pensionnaires qui existent déjà; nous fournirons à leur entretien d'une manière convenable, et lorsque les institutions publiques seront formées, nous en joindrons les frais à ceux qu'occasionnera l'enseignement d'une profession quel-

conque et relative aux dispositions de chacun de ceux qui voudront s'y livrer.

Examinez si quelque chose nous est échappé dans ce plan et croyez bien, Citoyens magistrats, que le plus vrai des services que vous pouvez nous rendre sera de nous éclairer sur les moyens de faire mieux. S. et F. ».

MÉNARD DESFOURNIERS et Cie.

P.c.c. MONESTIER.

6

Les citoyens Reverchon et Dupuy, représentants du peuple à Commune-Affranchie, envoient une adresse du citoyen Chastillon, canonnier de Paris, qui, pour venir au secours de ses frères d'armes, fait la remise d'une gratification de 38 liv. 8 sous qui lui est due depuis le 12 vendémiaire dernier. La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces lettres, dons et adresses (1).

[Commune-Affranchie, 15 flor. II; Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen Collègue,

Nous te transmettons l'adresse du citoyen Chastillon, canonnier parisien, en détachement à Commune-Affranchie, contenant l'offre généreuse d'une partie de son traitement en don patriotique.

Tu jugeras de là que le cœur de nos braves frères d'armes ne dégénère point, bien qu'ils se trouvent éloignés du centre de la République et du foyer du républicanisme. S. et F. ».

REVERCHON, DUPUY.

[Commune-Affranchie, 12 flor. II].

« Citoyens représentants,

Agé de près de 57 ans et depuis un âge tendre constamment armé pour la France, ma patrie, un décret favorable aux vrais défenseurs, me fait jouir depuis 3 ans d'une pension annuelle de la somme de 153 livres 12 sous, et ce titre m'est précieux puisqu'il me met au nombre de ceux qui ont fixé l'attention du peuple français et de ses dignes représentants.

Outre les services qui m'ont valu les bienfaits de mes concitoyens, il en est un autre pour moi bien plus honorable encore, et c'est celui qui non seulement me fait combattre les tyrans depuis notre heureuse révolution mais qui en ce moment me permet de contribuer un peu au soutien de tous les valeureux républicains qui se sont dévoués au salut de notre patrie.

Citoyens, sur ma gratification de cette année il m'est dû une somme de 38 livres 8 sols, montant de 3 mois échus depuis le 12 vendémiaire dernier; veuillez accepter l'offre que j'en fais, heureux de participer à l'anéantissement de nos ennemis, que je puisse ainsi coopérer au bonheur de mes concitoyens et frères d'armes. S. et F. ».

CHASTILLON.

(1) P.-V., XXXVII, 72. Bⁱⁿ, 20 flor. (suppl^t); Lyon.

(2) C 302, pl. 1084, p. 17, 18.